

GE_GERICHTE A/1161/98 vom 26. Oktober 1999

GE Cour de justice, 1999-10-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1161_98

FR: GE_GERICHTE A/1161/98 du 26 octobre 1999

IT: GE_GERICHTE A/1161/98 del 26 ottobre 1999

Regeste

ASSURANCE SOCIALE; AMIL; RENTE(EN GENERAL); INVALIDITE(INFIRMITE); ATTEINTE A L'INTEGRITE; ATTEINTE A LA SANTE; VALEUR CAPITALISEE; EGALITE DE TRAITEMENT; AUDIENCE PUBLIQUE | La publicité des débats dans le domaine des assurances sociales n'est pas garantie de façon absolue (ATF | CEDH.6f al.1; LAM.40 al.1; LAM.48 al.2

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre administrative 26.10.1999
A/1161/98

ASSURANCE SOCIALE; AMIL; RENTE(EN GENERAL); INVALIDITE(INFIRMITE); ATTEINTE A L'INTEGRITE; ATTEINTE A LA SANTE; VALEUR CAPITALISEE; EGALITE DE TRAITEMENT; AUDIENCE PUBLIQUE | La publicité des débats dans le domaine des assurances sociales n'est pas garantie de façon absolue (ATF | CEDH.6f al.1; LAM.40 al.1; LAM.48 al.2

A/1161/98 [pjdoc 12845] du 26.10.1999 Descripteurs : ASSURANCE SOCIALE; AMIL; RENTE(EN GENERAL); INVALIDITE(INFIRMITE); ATTEINTE A L'INTEGRITE; ATTEINTE A LA SANTE; VALEUR CAPITALISEE; EGALITE DE TRAITEMENT; AUDIENCE PUBLIQUE Normes : CEDH.6f al.1; LAM.40 al.1; LAM.48 al.2 Résumé : La publicité des débats dans le domaine des assurances sociales n'est pas garantie de façon absolue (ATF 119 V 375 ; 122 V 47).Une procédure écrite est conforme à l'art. 6f 1 CEDH lorsque le litige ne revêt pas un intérêt public tel qu'il exige une audience publique.La rente d'invalidité (art. 40 LAM) et celle pour atteinte à l'intégrité (art. 48 LAM) peuvent débiter à un moment différent (ATF 117 V 71).Le taux de l'atteinte fixé par l'OFAM peut être différent de celui fixé par la CNA (ATF 113 V 140).L'incapacité à entretenir des relations sexuelles doit être évaluée par un expert et , cas échéant, donne droit à une rente pour atteinte à l'intégrité.Les tables Stauffer/Schätzle, en prévoyant un coefficient de capitalisation différent pour les hommes et les femmes, ne viole pas le principe d'égalité de traitement. Pas de document HTML

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.